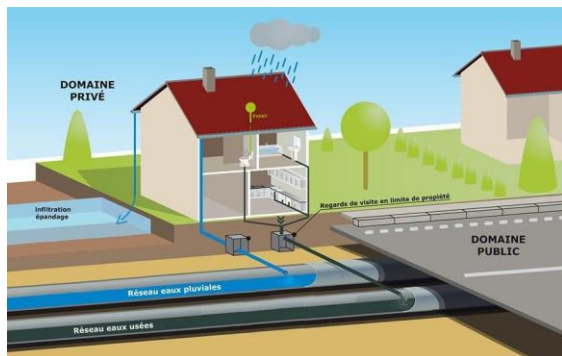


DEMANDE DE BRANCHEMENT AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Formulaire à remettre à Pornic agglo Pays de Retz
2 rue du Dr Ange Guépin - 44215 Pornic Cedex - Tél : 02 51 74 07 16
secretariat.assainissement@pornicagglo.fr

MERCI DE REMPLIR LA DEMANDE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULES

COMMUNE :



Source : EPT Paris Est Marne & Bo

DEMANDEUR

NOM / PRENOM ou STRUCTURE :

ADRESSE :

CP : VILLE :

TELEPHONE : / / / /

E-MAIL : @

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE A RACCORDER

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

REFERENCES CADASTRALES :

TYPE D'IMMEUBLE : ☐ maison ☐ immeuble collectif ☐ local d'activités ☐ autre, à préciser :

Construction : ☐ neuve ☐ existante Division : ☐ parcellaire ☐ habitation

Autorisation urbanisme : (PC, DP) n° délivrée le :

Pièces à fournir (obligatoires) : ☐ Arrêté de Permis de Construire ou Déclaration Préalable

☐ Plan de situation

☐ Plan de masse (avec la position souhaitée du ou des branchements et le tracé des canalisations)

RACCORDEMENT DES EAUX USEES

Nom de l'entreprise travaux en : - domaine privé
- domaine public (voir liste des entreprises agréées)

Date approximative des travaux (si connue) :

☐ branchement direct sur le réseau ☐ branchement indirect sur le réseau par passage sur propriété privée
(joindre une copie de l'acte de servitude / autorisation du ou des propriétaires)

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

La gestion par **infiltration à la parcelle doit être privilégiée**. Elle ne nécessite pas de demande particulière.

Si l'infiltration est impossible, indiquez la solution retenue : ☐ rétention-régulation ☐ branchement direct

Date approximative des travaux (**à fournir obligatoirement**) :

Description de la solution de gestion des eaux pluviales retenue (volume et dispositif) :

INFORMATIONS RACCORDEMENT EAUX USEES & EAUX PLUVIALES URBAINES

Le demandeur est dans l'obligation de raccorder **ses évacuations d'eaux usées**, en s'assurant de la **bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales urbaines**.

Le demandeur est libre de réaliser les travaux en domaine privé par ses propres moyens ou en faisant appel à une entreprise spécialisée. En revanche, pour la partie des travaux en domaine public, il a l'obligation :

- de faire appel à une **entreprise agréée par la collectivité (seulement pour les eaux usées)** ;
- de contacter l'exploitant (eaux usées) pour un **contrôle en tranchée ouverte**.

Pour les eaux pluviales urbaines, Pornic agglo Pays de Retz se réserve le droit d'effectuer un contrôle du branchement une fois les travaux terminés.

L'entreprise en charge des travaux devra assurer la **sécurité du chantier** notamment pour la partie en domaine public et devra assurer **la réfection à l'identique de la voirie publique**.

Coût des travaux de branchement

Le **coût de la totalité des travaux** (canalisations et ouvrages de raccordement en domaine privé et public + réfection voirie publique) est à la **charge du demandeur**. Ce dernier, après avoir reçu les prescriptions du pôle Cycle de l'Eau, sollicitera des devis auprès des entreprises.

TARIFICATION RACCORDEMENT EAUX USEES

La Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PfAC) est générée lors du raccordement effectif au réseau existant. Cette participation permet de financer les travaux sur le réseau collectant les eaux usées de votre habitation comme ceux sur la station d'épuration qui en assure le traitement.

Le montant facturé est celui en vigueur au 1^{er} janvier de l'année du raccordement au réseau d'eaux usées.

Elle s'ajoute au coût des travaux à la charge du demandeur cité ci-dessus.

Tarifs pour l'année 2026 :

- Une maison individuelle ou un bâtiment d'habitation collectif : **4 500 € par logement créé**.
- Extension d'une maison individuelle ou d'un bâtiment d'habitation collectif : **37 € par m²** (Montant plafonné à 4 500 €)
- Démolition / Reconstruction / Changement de destination d'une maison individuelle ou d'un bâtiment d'habitation collectif : **37 € par m²** de surface plancher supplémentaire par rapport à la surface démolie.

Les autres tarifs sont consultables sur le site de Pornic agglo Pays de Retz :

<https://www.pornicagglo.fr/pornic-agglo/eau-et-assainissement/assainissement-collectif/tarifs-et-reglementation/>

Pour toutes questions relatives à votre projet, contactez la Direction Cycle de l'Eau (02 51 74 07 16) :

Eaux usées : secretariat.assainissement@pornicagglo.fr ou sur le site <https://www.pornicagglo.fr/pornic-agglo/eau-et-assainissement/assainissement-collectif/demande-de-branchement/>

Eaux pluviales : secretariat.epu@pornicagglo.fr ou sur le site <https://www.pornicagglo.fr/pornic-agglo/eau-et-assainissement/eaux-pluviales-urbaines/zonage-eaux-pluviales-urbaines/>

DECLARATION DU DEMANDEUR

Je déclare avoir pris connaissance des conditions techniques et financières relatives à la gestion des rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales urbaines. La totalité du coût des travaux, et les diverses taxes applicables, sont à ma charge ainsi que la réfection à l'identique de la voirie publique. Je m'engage à fournir un plan de récolement du branchement une fois les travaux terminés.

La fiche réponse sera envoyée au propriétaire/maître d'ouvrage à l'adresse mail renseignée par le demandeur.

Fait à : le / /

Signature du propriétaire ou maître d'ouvrage :